



Division des Examens et Concours
Bureau des concours
DEC 1

ADDITIF À L'ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNES, DES CONCOURS EXTERNES SPÉCIAUX, DU SECOND CONCOURS INTERNE ET DU TROISIÈME CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES ET D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER.

SESSION 2026

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

VU l'arrêté du 4 décembre 2025 fixant la composition du jury de délibération des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externes, des concours externes spéciaux, du second concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles et d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat de l'académie de Montpellier.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Pour la session 2026, est adjointe aux membres du jury de délibération des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externes, des concours externes spéciaux, du second concours interne et du troisième



concours de recrutement de professeurs des écoles et d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat dans l'académie de Montpellier :

Madame TAPHANEL Emilie, adjointe au DASEN de la Lozère

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le **26 JAN. 2026**

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL